



Vices cachés ! infestation par de la Mérule

Par **Dominiquecmoi**, le **12/10/2015** à **20:39**

Bonjour,rrrn7 mois après avoir acheté une maison, et à la suite de travaux d'aménagement, il est apparu une infestation imposante par la mérule, cette infestation était masquée par de faux plafonds, de la peinture, etc.rnrnJ'aimerais avoir des témoignages et des conseils sur les recours possible ?rnrnMerci.rnrnBien cordialement.

Par **Tisuisse**, le **13/10/2015** à **08:29**

Bonjour,rrrnJe suppose que vous devez avoir reçu l'acte authentique de propriété rédigé par le notaire. Si oui, vous devriez y lire une clause dite "de non recours envers le vendeur pour vice caché". Si cette clause existe bien, et les notaire la mettent systématiquement, vous n'avez aucun recours. Par contre, sur les bases de la tromperie, du dol, vous pourriez tenter quelque chose mais il vous appartiendra de prouver que le vendeur avait connaissance de cette mérule, qu'il a volontairement caché ce fait, et que vous subissez des dommages, dommages que vous chiffrez.

Par **Dominiquecmoi**, le **13/10/2015** à **10:06**

Bonjour, effectivement il y a bien cette close, j'ai fais faire des constats d'huissiers, d'experts, des attestations etc ... Le vendeur à tout fait pour ne pas être retrouvé. J'ai du faire appel à un detective privé. J'ai déposé une plainte auprès du TGI. Dans l'annonce de mise en vente il y était stipuler ´ travaux recens ´ le notaire n'a pas demander ni les factures, ni les garanties décennale ni le type de travaux (décoratifs, aménagements ou structurels) quand au

chiffrage ...la déposé de tout les faux plafonds, des doublages, des solives et chevrons infestes plus Le traitement contre la Merule j'en suis à un peut plus de 50 000 € il faut maintenant "" reconstruite "" j'ai des devis pour environ 30 000 € ! Je ne peut pas réaliser la reconstruction faute de moyen, j'ai dû avoir recours à un crédit pour financer la partie sauvegarde. Depuis maintenant 2 ans nous campons à 2 dans le salon. Quelle est la position des tribunaux en matière de Merule ? Es ce une situation connu par les magistrats ? Avez vous des conseils et des cas similaires au mien ? Merci